

Association du Berger de Brie

ASSOCIATION OFFICIELLE DE LA RACE – AFFILIEE A LA S.C.C.

REGIONALE D'ELEVAGE BABY SHOW

**Dimanche
01 JUIN
2025**

**Club canin USCH
Rue du Prieuré
50320 LA HAYE PESNEL**

**Dimanche
01 JUIN
2025**

A.B.B. : Inscriptions et Renseignements
Mme Christelle FOUCHER
24 village de la Croix Le Mesnil Drey 50320 FOLLIGNY
Tél : 06 44 94 63 91
blumary@hotmail.fr

Morphologie : M Alain THEVENON Tests de caractère : Sous la responsabilité de Mme LECORNU

ATTENTION : CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 22/05/2025

HORAIRES DES JUGEMENTS

DIMANCHE

**08 H 00 : Entrée et accueil des chiens
08 H 30 : Début des Jugements
12 H 00 : Pot de l'amitié
12 H 30 : Repas (sur réservation)
13 H 30 : Reprise des Jugements
16 H 00 : Finale du Baby Show
17 H 00 : Fin de la manifestation**

<http://www.briards-fr.com>

ASSOCIATION DU BERGER DE BRIE

DEMANDE D'ENGAGEMENT

N°engagement

Photocopies acceptées. Une seule feuille par chien. Un chien par feuille

Les dates, lieu de l'exposition et sa nature sont indiqués sur la feuille d'engagement jointe, avec les prix des engagements.

Chaque renseignement n'est à inscrire qu'une fois. Soyez très exacts dans les réponses, le catalogue sera mieux fait. Mais écrivez lisiblement, sinon votre nom ou celui de votre chien sera erroné sur le catalogue. Vous pouvez faire des photocopies mais il nous faut une feuille par chien et un seul chien par feuille.

Ne rien inscrire
ci-dessus

BABY SHOW

01 juin 2025

REGIONALE D'ELEVAGE

50320 LA HAYE PESNEL

ECRIVEZ EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

(Ce texte sera inséré dans le catalogue)

ENGAGEMENTS ET RESERVATIONS REPAS

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ETRE ENGAGE (Voir définition des classes dans le règlement)

Sommes adressées

BABY-SHOW

Classe **minime** (de 04 à 06 mois) =

Classe **puppy** (de 06 à 09 mois) =

Classe **jeune** (de 09 à 18 mois) =

SELECTION

Classe **intermédiaire** (de 15 à 24 mois) =

Classe **ouverte** (à partir de 15 mois) =

Classe **travail** (à partir de 15 mois) =

Classe **champion** (à partir de 15 mois) =

Classe **vétéran** (voir règlement)

Classe **élevage** (voir règlement) Gratuit

Classe **lot d'élevage** (voir règlement) Gratuit

Confirmation seule =

Repas Dimanche midi ... 15 € x..... =

TOTAL

Règlement à l'intitulé de l'Association du Berger de Brie

Cocher si votre chien doit être confirmé

CONFIRMATION

INSCRIPTION au Test d'évaluation

INSCRIPTION au Test Niveau I

INSCRIPTION au Test Niveau II

Sexe Couleur

Nom et affixe du chien

N° du Livre Origines

N° tatouage ou puce

Titre de travail (1)

(1) Joindre une copie du certificat FCI permettant l'accès à la classe travail

Date de naissance

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur

Nom du propriétaire

Adresse

Tél

E-mail@.....

N° Adhérent

Je certifie qu'il n'existe pas de maladie infectieuse ou contagieuse dans mon chenil. Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance, entre autres le versement du montant total du présent engagement, même si le chien n'est pas présenté. En conséquence, j'exonère spécialement la société de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement, notamment la disqualification de mon chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vous pouvez exercer votre droit aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Mme Catherine AYE Le Pavillon 41160 DANZE

Toute personne participant à la manifestation accepte l'utilisation par le club des photos prises par des personnes œuvrant pour son compte afin d'étayer sa bibliothèque (utilisation dans le magazine, sur son site...). Si une personne s'oppose à la prise en photo de lui ou de son chien et l'utilisation qui pourrait en être faite, elle devra le signaler à l'organisateur dès son arrivée.

Obligation de respecter le protocole sanitaire qui sera mis en place à cette date-là et qui vous sera communiqué

Je déclare avoir pris connaissance des règlements SCC et RE et les accepter.

Fait à le

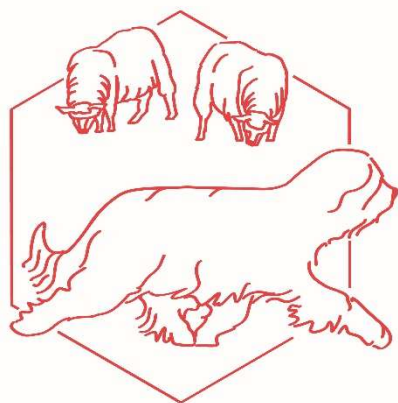
Signature de l'exposant

ATTENTION : MERCI DE JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT LE PEDIGREE AINSI QUE LE REGLEMENT.

IL EST VIVEMENT RECOMMANDE DE FOURNIR LA COPIE DES CERTIFICATS DE DEPISTAGE DE DYSPLASIE ET TARES OCULAIRES AINSI QU'UNE PHOTO EN HAUTE RESOLUTION POUR LE MAGAZINE.

LES SUJETS SELECTIONNES DEVRONT IMPERATIVEMENT LES FOURNIR DANS UN DELAI DE DEUX MOIS.

RIB 18707 00760 32021934818 23 BPVF VENDOME FRANCE
IBAN FR76 1870 7007 6032 0219 3481 823 BICS: CCBPFRPPVER



Association du Berger de Brie

TARIFS

	Tarif normal	Réduction membre	Tarif membre	A partir du 22/05/2025	Tarif Normal	Réduction membre	Tarif membre
Classes ADULTES (test niveau I ou niveau II inclus)							
1 ^{er} chien	50,00€	15,00€	35,00€		60,00€	15,00€	45,00€
2 ^{ème} chien	40,00€	10,00€	30,00€		50,00€	10,00€	40,00€
3 ^{ème} chien	30,00€	5,00€	25,00€		40,00€	5,00€	35,00€
Classes BABY-SHOW							
de 3 à 9 mois inclus le test d'évaluation	25,00€	10,00€	15,00€		35,00€	10,00€	25,00€
de 9 à 18 mois incluant le test de niveau I (à partir de 12 mois) ou le test de niveau II (à partir de 15 mois)	30,00€	10,00€	20,00€		40,00€	10,00€	30,00€
Classe Lot d'Affixe (ex Lot d'Élevage)	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit	Gratuit	Gratuit
Classe de lot d'Élevage (ex lot Reproducteur)	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit	Gratuit	Gratuit
Confirmation seule	25,00€	5,00€	20,00€		30,00€	5,00€	25,00€

**ATTENTION : Clôture des engagements le 22/05/2025
Possibilité de s'inscrire au poteau le jour même**

EXTRAIT DU REGLEMENT S.C.C.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : - des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ; des chiens aveugles ou estropiés ; - des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ; des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par des juges qui ne peuvent présenter que les chiens leur appartenant.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

REFUS OU EXCLUSION

1) des engagements : La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

2) des chiens (leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le service vétérinaire
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite
- d) ceux dont l'engagement au poteau serait demandé
- e) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci
- f) ceux qui par leur langage leurs écrits leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice
- g) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre
- h) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoins d'un interprète fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ni par un expert-confirmateur de la race considérée.

Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race.

Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 50 chiens par journée d'exposition

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite

RECLAMATIONS - Toutes réclamations de jugements fondées sur ce présent règlement à l'exception de celles concernant les jugements attendu que ceux-ci sont sans appel devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 60€ qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société avec extension possible aux manifestations organisées par la Société Centrale Canine et ses associations affiliées :

a) Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur

b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Le fait d'appartenir à un club ou à une société canine non affiliée à la S.C.C. ou à un organisme non reconnu par la F.C.I. ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la Société Centrale Canine entraînera pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la Société Centrale Canine.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 35 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, pertes, fuites, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens les exposants acceptent d'une façon absolue sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

REGIONALES D'ELEVAGE

PREAMBULE

Ces journées comporteront des jugements de morphologie et des tests de caractère.

Lors de l'inscription, il est obligatoire de fournir la photocopie des origines du chien (Certificat de Naissance ou Pedigree), ceci afin de pouvoir transmettre un catalogue exactement renseigné (N° livre et puce) à la SCC qui enregistre les résultats des régionales des clubs de race.

Aucun examen de dépistage ne sera demandé pour l'inscription.

ARTICLE 1

Ces journées sont ouvertes à tous les propriétaires de Bergers de Brie, âgés de plus de 15 mois (hors classe Jeune). Le chien doit être engagé dans l'une des classes Adultes (ouverte, travail, intermédiaire, champion, vétérane).

Pour inscrire un chien en classe travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie du certificat (obligatoire) de la FCI sur lequel seront confirmés que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière.

ARTICLE 2

Pour chaque sujet, les mensurations suivantes seront prises : hauteur au garrot, longueur de la tête, périmètre thoracique.

ARTICLE 3

Le chien passera un test de caractère de niveau I ou II.

ARTICLE 4

Pour la morphologie, le chien sera jugé seul sur le ring par un juge spécialiste de la race qui attribuera un qualificatif correspondant à la valeur du sujet. Les chiens ne seront pas classés.

ARTICLE 5

Seuls les chiens ayant obtenu une note égale ou supérieur à 12 au test de caractère de niveau II ou récompense donnant accès à la Classe Travail **et** jugés "EXCELLENT.RS" en morphologie seront qualifiés pour la Nationale d'Élevage et la Sélection.

ARTICLE 6

Pour les chiens ayant été jugés Excellent RS **ou** Excellent en morphologie **et** ayant une note égale ou supérieur à 12 au test

de caractère ou récompense donnant accès à la Classe Travail, il sera demandé de fournir un certificat de l'état dysplasique coxo-fémoral (Pr. GENEVOIS ou Dr MEHEUST pour la France). Seuls les chiens de stade A ou B, ou assimilés à ces stades, verront cette qualification homologuée. La cotation 3 pourra être obtenue si toutes les conditions sont remplies (caractère, morphologie, dépistage H.D.) **et si l'empreinte ADN du chien est bien enregistrée auprès de la SCC.** La demande de cotation est à adresser au responsable des cotations A.B.B.

ARTICLE 7

Les sujets, qui se verront attribuer le titre de « SELECTIONNE » lors de la Nationale d'Élevage, obtiendront la cotation 4, sous réserve de la fourniture du dossier complet dans le délai accordé. Par dossier complet, nous entendons :

- ❖ Certificat de dépistage de la dysplasie,
- ❖ Certificat de dépistage génétique CNSB,
- ❖ Pedigree ou certificat de naissance.

ARTICLE 8

Les participants s'engagent à prendre connaissance du présent règlement et à l'accepter.

ARTICLE 9

Tout tatouage ou puce électronique illisible engendrera la non-qualification.

ARTICLE 10

LOT D'AFFIXE (ex Lot d'Élevage). Selon le règlement SCC, un **minimum de 3 et un maximum de 5 sujets** déjà engagés en classe individuelle de la même race et de la même variété, quelque soit leur sexe, élevés par la même personne, même si celle-ci n'est pas la propriétaire.

ARTICLE 11

LOT REPRODUCTEUR. Selon le règlement SCC, un mâle ou une femelle, accompagné au **minimum de 3 et au maximum de 5** de ses chiots (au premier degré, à savoir fils ou filles), inscrits à titre individuel.

LE BABY-SHOW

A ces journées régionales, pour les sujets allant de 03 à 18 mois, il est adjoint un **Baby-Show**.

Ces classes ne permettent pas l'accès à la Nationale d'Élevage.

BABY-SHOW

Classe Jeune : pour les chiens âgés de 09 à 18 mois au jour d'ouverture de la manifestation. Le juge attribuera un qualificatif général (excellent, très bon, bon, etc. ...).

Classe Junior/Puppy : Age requis de 06 à 09 mois.

Classe Minimale : Age requis de 04 à 06 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formulera une appréciation sur le chien (très prometteur, prometteur, assez prometteur).

TESTS DE CARACTERE

Les tests de caractère niveau I, nécessaires à l'obtention de la Cotation 2, auront lieu à partir de **12 mois**.

Ceux de niveau II permettant l'accès aux cotations 3 et 4 pourront se passer à partir de l'âge de 15 mois.

HOMOLOGATION DE COTATION 2

Un sujet retenu Excellent en morphologie et apte au Test de caractère Niveau I ou détenteur d'un CANT ou d'un NHAT ou d'un CSAU ou équivalent CSAU pour les chiens étrangers ou récompense donnant accès à la classe travail pourra être candidat à la Cotation 2 sous réserve d'un dépistage des hanches Stade A ou B **et si son empreinte ADN est bien enregistrée auprès de la SCC.** Le dossier de la demande de cotation 2 sera à adresser au responsable des cotations A.B.B.

Il ne sera pas effectué de classements dans aucune des classes individuelles durant ces journées.